

Bienvenue à l'école maternelle

Elsa Triolet

12 Place Anatole France 26260 St Donat sur l'Herbasse

Tél: 04 75 45 15 16

Mail: ce.0260636a@ac-grenoble.fr

Chers parents,

Ce guide pratique définit les règles de fonctionnement de l'école en général et de notre école en particulier. Son but est de faciliter la vie de tous dans l'école.

Tout au long de l'année, l'équipe éducative va faire son maximum pour vos enfants et compte sur votre confiance.

1 PRESENTATION DE L'EQUIPE EDUCATIVE

LES ENSEIGNANTS

L'école a 5 classes et l'équipe comprend 7 enseignants. L'équipe est susceptible de changer à chaque rentrée et de comporter des postes à temps partiels.

Pour la rentrée 2024/2025, l'équipe se compose de Carole BELLERI (enseignante et directrice), Aude BARBOTIN, Amandine GACHE, Delphine ASPROITIS et Corinne ANGE (enseignantes).

Emilie PONTET complète le temps partiel de Amandine Gache le jeudi et assure la décharge de direction le vendredi.

Christine CHEVRETON est remplaçante rattachée à notre école.

LES ATSEM:

Trois ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles) et un agent faisant fonction d'ATSEM sont présentes dans l'école: Nathalie Milhoud, Christine Libat, Océane Carron et Cathy Domisse. Une ATSEM en apprentissage est également présente.

LES AGENTS NON SPECIALISES :

D'autres agents non spécialisés sont également présents dans notre école pour l'entretien des locaux et la mise en œuvre des temps péri-scolaires (cantine, garderie).

LES AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap)

Ils sont présents dans notre école en fonction des besoins.

LE RASED (Réseau d'Aide Spécialisée pour les Enfants en Difficulté)

Deux enseignants spécialisés du RASED: une psychologue scolaire, Nathalie Hortan et un maître E, Jean Marie Chausson sont parfois présents dans notre école.

2 LES MISSIONS DE L'EQUIPE EDUCATIVE

Elles sont complémentaires pour assurer le bien être et la réussite des élèves pendant leur journée à l'école. Sur les temps scolaires, enseignants et ATSEM se partagent les missions éducatives, pédagogiques et d'entretien. Les enseignants restent responsables de la pédagogie mise en œuvre dans la classe dans le respect des programmes de l'Education Nationale. L'ATSEM apporte les soins d'hygiène et participe à l'entretien des classes. En plus des temps scolaires, les ATSEM assurent aussi la cantine et/ou la garderie.

Les AESH accompagnent certains élèves à besoins éducatifs particuliers sur un temps déterminé par la MDA (Maison de l'autonomie, anciennement MDPH).

Le RASED intervient pour repérer, analyser et aider les enfants à besoins éducatifs particuliers (difficulté scolaire ou psychologique) à la demande des enseignants en accord avec les familles. Les parents peuvent demander l'aide de la psychologue scolaire au 06 40 23 43 75.

3 LES SERVICES PERISCOLAIRES:

a) La garderie :

La commune peut accueillir les enfants à la garderie, le matin à partir de 7h15, et le soir de 16h30 jusqu'à 18h30. Pour la garderie du soir, votre enfant devra apporter un goûter.

b) La restauration scolaire :

La restauration scolaire se fait dans les locaux derrière l'école maternelle. Les cuisinières préparent les repas sur place avec le plus de produits locaux

et bio possibles. Les inscriptions pour l'année scolaire 2024/2025 commencent dès la fin du mois de juin.

Pour tout renseignement concernant le périscolaire, contacter Mme Noémie BOSSANNE, responsable des Affaires Scolaires au 04 75 45 84 55 ou au 06 28 40 48 27.

4 LA SANTE :

Il est prévu une visite médicale en petite section, par l'infirmière de la PMI (Protection Maternelle et Infantile), et une autre, en grande section, par le médecin scolaire . Ces visites se déroulent sur le temps scolaire. Pour la visite PMI, la présence d'un parent de l'élève est souhaitable .

Les horaires de l'école Elsa Triolet :

École le **lundi, mardi, jeudi, vendredi**

Tous les matins : Entrée à **8h20** par la cour
Sortie à **11h30** par la cour

Tous les après-midis : Entrée à **13h20**
par le parvis pour les enfants qui vont au dortoir.
par la cour pour les autres.
Sortie à **16h30** par la cour pour tous.

(Les portes restent ouvertes 10 minutes aux entrées et sorties)

Fréquentation, retards et absences :

Cette étape importante de scolarisation est le début d'un partenariat famille / école au service de votre enfant. Une fréquentation assidue est la garantie de la réussite scolaire. Depuis la rentrée scolaire 2019/ 2020, l'âge de l'obligation scolaire a été abaissé à 3 ans.

- Pour le bon fonctionnement des classes, il est impératif d'être ponctuel. Toutefois, en cas de retard exceptionnel, veuillez sonner, à la porte côté parvis pour les classes 1 et 2 et au portail blanc pour les classes 3, 4 et 5, une ATSEM conduira votre enfant dans sa classe.
- En cas d'absence de votre enfant : merci de prévenir l'école rapidement plutôt par mail ou à défaut par téléphone et de faire connaître le motif de l'absence. L'adresse mail de l'enseignant de votre enfant vous sera communiquée en début d'année.

Les enfants absents plus de 4 demi-journées dans le mois, sans motif valable , seront signalés aux services de l'Inspection académique.

L'accueil à l'école maternelle

L'accueil proposé par l'école maternelle va permettre à votre enfant, tout en tenant compte des besoins liés à son jeune âge, de devenir autonome, de s'approprier des connaissances et des compétences pour préparer son entrée à l'école élémentaire.

Les activités réalisées pendant le temps scolaire

Votre enfant, en rentrant à l'école, va petit à petit découvrir et apprendre son rôle d'élève. Nous vous communiquerons des éléments qui pourront servir de mémoire du travail effectué en classe (cahiers, classeurs, dossiers...). L'intérêt et le soin que vous y porterez, seront vraiment importants pour votre enfant.

Mais la partie essentielle du travail effectué par votre enfant ne laissera pas de trace sur papier et pourtant, c'est ce qui engage une énergie considérable : vous quitter, venir à l'école, vivre avec d'autres enfants, d'autres adultes, s'asseoir et écouter, parler et être compris par tous, devenir autonome, ainsi que tout ce qui est travaillé en motricité, en chant... bref apprendre à devenir un élève...

Pour lire, écrire, compter, il faut prendre du plaisir à le faire.

Il faut se connaître, s'exprimer, maîtriser le langage et connaître son corps.

Nous travaillons dans ce sens dans toutes les disciplines scolaires.

Pour apprendre, il faut du temps, parce que :

- un enfant perçoit et identifie plus lentement qu'un adulte
- un enfant met plus de temps pour sélectionner une réponse
- un enfant a besoin de temps pour expérimenter à son rythme
- un enfant ne considère qu'un aspect de la tâche et a tendance à ignorer les autres.

C'est pourquoi nous distinguons, en maternelle quatre étapes dans les apprentissages

1. découvrir
2. expérimenter, observer
3. utiliser, maîtriser
4. s'approprier, créer

Règles de vie

Pour vivre harmonieusement ensemble, l'école possède une charte de vie qui définit **les droits et les devoirs** de chacun ainsi que les principales règles à respecter.

L'équipe éducative protège et respecte les enfants. Elle s'engage à leur offrir des conditions de travail et de détente harmonieuses.

Dans les classes, les élèves et les enseignants travaillent à ces règles de vie qu'ils construisent ensemble. Tous les enfants de l'école en ont connaissance.

La politesse, l'écoute, l'absence de violence verbale et physique, le respect des locaux et du matériel sont les règles de vie exigées .

Vous serez destinataire du règlement intérieur de l'école.

Motricité à l'école maternelle

La motricité occupe une large place à l'école. Les élèves de maternelle en font tous les jours. Pour cela, il est préférable que les cheveux de vos enfants soient attachés, qu'ils portent une tenue confortable. Merci de prévoir des chaussons faciles à mettre seul(e).

Le temps de sieste

Nous proposons un temps de sieste aux élèves de petite section. Ceux qui mangent à la cantine seront installés au dortoir à partir de 12h30.

Les enfants qui mangent à la maison seront accueillis à 13h20 côté parvis.

Les enfants qui ne s'endorment pas sont levés à 14h00.

Les enfants qui réussissent à dormir sont réveillés à 15h pour aller dans leur classe.

Chaque enfant possède son propre lit.

Certains autres élèves peuvent être accueillis au dortoir en fonction des besoins de l'enfant, après concertation entre parents et enseignants.

Merci de fournir :

Un drap housse (120x60), une petite couverture, un coussin si besoin.

Environ une fois par mois, nous vous demandons de laver et de rapporter ce linge.

LES PARENTS ET L'ÉCOLE

Les informations vous seront accessibles :

- En assistant à une première **réunion d'information** pour tous les parents d'élèves organisée le vendredi soir qui suit la rentrée des classes.
- En assistant aux **réunions de classe** organisées par chaque enseignant, suite à la réunion d'informations collective de rentrée.
- En lisant les **informations** affichées près des portes des classes.
- En consultant vos **mails**, qui serviront d'outil de liaison destinés à faciliter la communication des informations entre les parents et l'école. Ce mode de communication permet aussi de prendre rendez-vous.
- De plus, vous pouvez **rencontrer les enseignants** de votre enfant, sans attendre qu'ils vous le proposent, en prenant rendez-vous. Ils se rendront disponibles et seront à votre écoute.
- Vous pouvez **rencontrer la directrice** en prenant rendez-vous pour s'assurer de sa disponibilité, si possible sur son jour de décharge.

Vous pouvez aussi participer à la vie de l'école

- En accompagnant lors des sorties pédagogiques lorsque les enseignants font appel aux parents.
- Notre école possède une coopérative scolaire. Une cotisation volontaire vous sera proposée en début d'année scolaire.
- L'association des parents d'élèves « Le Sou des Écoles Publiques Elsa Triolet et Louis Aragon », par ses différentes actions contribue à recueillir des fonds pour financer de nombreux projets culturels (cinéma, théâtre, animations et spectacles à l'école...). Tous les parents sont les bienvenus pour s'impliquer aux différentes activités.
- En étant représentant de parents au conseil d'école. Les représentants des parents d'élèves, élus chaque année, siègent au Conseil d'École. Ce Conseil se réunit 3 fois dans l'année scolaire. Tous les parents qui le souhaitent peuvent se présenter aux élections des représentants des parents d'élèves.

DOCUMENTS A FOURNIR A LA RENTREE

Une attestation d'assurance : obligatoire. Pour que celle-ci soit valable, elle doit comporter les précisions suivantes :

- Prénom et nom de votre enfant
 - Année scolaire 2024/2025
 - Les deux garanties "**Responsabilité civile**" et "**Individuelle accident**"
- A fournir pour l'école (à l'enseignant à la rentrée) et pour le péri-scolaire (donc un exemplaire chacun).

La fiche de renseignements :

Elle vous sera remise à la rentrée et vous devrez la remettre remplie, corrigée en rouge si besoin et signée au plus vite à l'enseignant de votre enfant . Il s'agit de renseignements nécessaires à l'école et qui resteront confidentiels.

En cas de séparation des parents, merci de bien remplir les coordonnées complètes (adresse et numéro de téléphone) des deux parents (nécessaires en cas d'urgence ainsi que pour les élections des représentants de parents d'élèves).

Tout changement d'adresse ou de renseignements figurant sur cette fiche et intervenant en cours d'année sont à signaler à l'enseignant et à la directrice.

Merci de communiquer votre adresse mail, très utile pour la communication et de renseigner le code des professions et des catégories socio professionnelles très utile à l'éducation nationale pour améliorer le fonctionnement des écoles.

L'autorisation parentale d'enregistrement et d'utilisation de la voix et de l'image de la personne :

Elle vous sera remise à la rentrée et vous devrez la remettre avec accord ou désaccord à l'enseignant. Elle est utile pour les enseignants qui utilisent les photos pour les activités de classe et le classeur de vie et pour le Sou de Ecoles qui organise la photo du calendrier et la photo de classe.

lundi 2 septembre 2024 à 8h20

(un mail vous sera envoyé par l'enseignant de votre enfant la veille de la rentrée)

RÉUNION D'INFORMATIONS

vendredi 6 septembre 2024 à 18h

Voici quelques conseils pour préparer la rentrée de votre enfant en petite section :

- lui dire ce qu'il va faire à l'école (jouer, chanter, écouter des histoires...)
- l'habiller avec des vêtements et des chaussures faciles à mettre
- l'encourager à s'habiller seul

Le jour de la rentrée :

- passez un petit moment avec votre enfant puis lui dire « au revoir » et qui vient le rechercher
- n'oubliez pas son doudou ou sa sucette pour une transition en douceur

Liste du matériel :

- une boîte de mouchoirs en papier
- un rouleau d'essuie-tout ou un paquet de lingettes
- un verre en plastique dur marqué au nom et prénom de l'enfant
- des chaussons confortables et totalement fermés (maintien du pied) marqués au nom et prénom de l'enfant
- des vêtements de rechange dans un petit sac à dos à laisser au porte manteau
- un drap housse (1,20 / 0,60) et une couverture marqués au nom et prénom de l'enfant pour la sieste à l'école dans un sac qui restera à l'école
- Un autre sac pour transporter le matériel scolaire (cahiers, livres, classeurs...) qui restera à l'école

Tous les vêtements susceptibles d'être quittés doivent être marqués au nom et prénom de l'enfant, ainsi que les sacs et son doudou .